



**Question orale de Mme Isabelle Moinnet, Députée,
à M. Jean-Claude Marcourt, Vice-Président, Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et des Médias**

Objet : réunion du conseil de l'orientation de l'ARES

Monsieur le Ministre,

Le conseil d'orientation de l'ARES a été créé dans le but d'appuyer le conseil d'administration de cette même structure.

Selon le décret paysage, il est en effet chargé de remettre des avis au Conseil d'administration de l'ARES. Il contribue par-là à une meilleure organisation du système d'enseignement supérieur en Communauté française afin d'aboutir à une offre d'études la plus en harmonie avec les missions générales de l'enseignement supérieur. Ce conseil d'orientation peut débattre de tous les sujets de nature à influencer l'avenir de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique en Communauté française.

Ce conseil est constitué de 33 membres effectifs, désignés par le Gouvernement. Ces derniers élisent parmi eux un Président.

Monsieur le Ministre, selon mes informations, depuis la mise en œuvre du décret, ce conseil d'orientation n'aurait pas encore eu l'occasion de se réunir. J'imagine pourtant que, dans la mise en place actuelle du nouveau paysage de l'enseignement supérieur, les avis de ce conseil pourraient être précieux pour le Conseil d'administration.

Monsieur le Ministre :

- Pouvez-vous dès lors m'expliquer pourquoi ce conseil d'orientation n'a toujours pas eu l'occasion de se réunir ?
- Les 33 membres effectifs ont-ils tous été désignés par le Gouvernement ?
- Quand est-il prévu que ce conseil se réunisse ?

D'avance, je vous remercie pour votre réponse.

Isabelle Moinnet
Le 2 février 2015